

jeudi 3 août 2017

I'OAS vue par Sylvie Thénault, par Jean Monneret



I'OAS, vue par Sylvie Thénault

Jean MONNERET

Dans la revue *Annales* [1], Madame S. Thénault a publié une assez longue étude sur l'OAS. Elle examine notamment, à travers les archives du Tribunal de l'Ordre Public, siégeant à Tizi-Ouzou, la composition de certains commandos et leur action à Alger au second trimestre de 1962.

Elle a retenu plusieurs groupes de dossiers, à ses yeux emblématiques, et, elle analyse plus particulièrement le parcours de quatre jeunes hommes ayant participé aux activités de l'organisation clandestine. Compte tenu du titre, très globalisant, de son étude : L'OAS à Alger en 1962, on pouvait s'attendre à une analyse approfondie. Elle nous a paru sommaire, parcellaire. Voici pourquoi.

Premier point : qu'est-ce que le terrorisme ?

Quand elle examine l'action de l'OAS, à Alger, en 1962, Madame Thénault recourt toujours à l'adjectif terroriste pour qualifier l'action de ses commandos de rue.

Par terroriste elle entend violent. C'est là une erreur d'analyse. Que l'OAS ait été une organisation violente, personne ne le conteste. Que toute action violente, menée dans une période de crise, puisse être tenue pour illégale peut se comprendre. Qu'elle soit tenue pour illégitime ou moralement condamnable

est ouvert à la discussion. Nous allons l'entamer ici, sans amalgames, sans généralisations abusives et en évitant au maximum l'emploi de l'article défini pluriel «les». Nous aurons soin aussi de ne pas confondre les différentes phases historiques de l'activité de l'OAS.

Une remarque : si toute action violente et illégale - en période de crise s'entend - devait être qualifiée de terroriste et en être subséquemment condamnée, la plupart des activités de la Résistance en France occupée devraient être condamnées. Ce serait absurde.

C'est pourtant ce que faisaient les autorités d'Occupation et leurs collaborateurs. Les accusations de terrorisme qu'ils portaient contre les résistants résultaient de leur point de vue hostile à ceux qui les combattaient. Elles n'en étaient pas justifiées pour autant. Les accusations de terrorisme que Madame Thénault porte contre l'OAS ne font qu'exprimer son hostilité envers ladite organisation.



Sont-elles pour autant injustifiées ? La réponse à cette question ne saurait être le fruit de condamnations à la va-vite ; elle implique une réflexion de fond. Ce qui différencie la résistance du terrorisme c'est la question des cibles visées.

La Résistance française n'a jamais visé des civils massivement et sans tenir compte de leurs responsabilités politiques ou administratives. Le FLN, lui, a constamment visé des civils pieds noirs et musulmans, massivement et sans tenir compte de leurs responsabilités individuelles. La communauté à laquelle ils appartenaient, pieds noirs chrétiens ou juifs, harkis, anciens combattants musulmans, garde-champêtres, messalistes était collectivement tenue pour coupable par les insurgés. Ceci correspond ou devrait correspondre peut-être à une certaine définition du crime de guerre. Mais c'est là un problème distinct...

Que le FLN ait souvent massacré globalement des Musulmans n'est plus à prouver (Nuit Rouge de la Soummam, massacre de Mélouza etc...) [2]. Parfois, il a visé des Musulmans parce qu'ils lui étaient collectivement hostiles ou plus hostiles que la moyenne, ou encore peu empressés à le servir.

Mais la question que nous avons à trancher ici ne concerne pas le FLN mais l'OAS.

L'OAS a-t-elle agi comme le FLN ? A-t-elle aussi tué massivement et aveuglément des civils ? On pourrait formuler la question autrement : L'OAS s'est-elle engagée dans une rivalité mimétique avec le FLN, telle que celles qu'a analysées le philosophe René Girard [3] ?

Il serait trop simple de répondre par oui ou par non. Voici ci-après ce que nous pouvons écrire. Nous le faisons en étant parfaitement conscient du risque de n'être pas compris comme de celui, moins important, d'être contesté.

Deuxième point : l'OAS fut-elle terroriste ?

Pour répondre valablement à la question ci-dessus, il convient de distinguer **deux phases** dans la vie de l'organisation clandestine. Durant une période qui s'étend de l'automne 1961 à la fin de février 1962, les actions de l'OAS restent relativement ciblées. Au-delà de cette période, et plus nettement après la proclamation des Accords d'Evian et du cessez-le-feu entre l'Armée française et le FLN, l'OAS s'affaiblit considérablement.

L'arrestation de ses chefs militaires les plus importants : Salan, Jouhaud, Degueldre et quelques autres, la prive de toute orientation tactique et stratégique claire. L'organisation clandestine devient une sorte de navire démâté qui continue sa course sur son erre avant de se fracasser sur les récifs.



le général Salan est arrêté le 20 avril 1962 à Alger

première phase

Dans la première période, l'OAS est une organisation assez structurée qui gêne d'importance le Pouvoir et ses desseins. Toutefois, manquant d'appuis puissants dans l'Armée, dans la haute fonction publique et dans l'opinion métropolitaine, le rapport de forces lui est défavorable. Son espoir est que l'Armée française, profondément meurtrie par la politique gaulliste [4], bascule de son côté. Cet espoir ne s'est jamais matérialisé..

Les actions de l'OAS sont alors, outre la destruction de certains édifices et les opérations de propagande, l'élimination d'individus gênants ou hostiles. Sont visés : des représentants de l'Administration engagés dans la répression de ses activités clandestines, des officiers faisant de même, des représentants du gaullisme, les «barbouzes» de Lucien Bitterlin [5] (qui seront décimés) et naturellement les cadres et les militants du FLN.

L'élimination des adversaires se fait essentiellement par des «opérations ponctuelles», actes ciblés menés sur renseignement, à partir d'un ordre émanant d'une hiérarchie clandestine.

Nous savons bien qu'en écrivant ces lignes, nous susciterons l'indignation de certains lecteurs qui estimeront que présenter les attentats de l'OAS comme ciblés revient à enjoliver ses actes. Soyons clairs. Nous faisons un travail historique. Ce travail fait apparaître deux périodes dans la vie de l'OAS. Dans la première, celle-ci mène des opérations relativement ciblées.

D'aucuns s'indigneront et diront que parler d'attentats ciblés est une manière de les justifier. Certainement pas !

1) D'abord, nous allons voir qu'il y a des exceptions : tous les actes ne visent pas des cibles précises. C'est pourquoi, au début de ce passage, nous avons écrit : «relativement ciblés».

2) Nous n'avons jamais défendu l'OAS ; il n'est que de lire nos livres pour s'en persuader. Ce serait tomber dans un piège : celui de la complaisance envers certains acteurs du conflit.

Nous avons toujours pensé, au contraire, que décrire les choses telles qu'elles se sont passées est la meilleure façon d'atteindre la vérité. La vérité est le meilleur moyen d'atteindre la justice pour ceux qui furent les victimes de ce conflit.

seconde phase

Donc, dans une seconde phase qui s'étend grossièrement du 19 mars à la fin du mois de juin 1962, l'organisation agit d'une manière plus désordonnée et confuse, sans véritable stratégie. Les actions ponctuelles ciblées reculent, ce qui ne signifie pas qu'il n'y en a plus. En revanche, on voit se multiplier les attentats collectifs ; les mitraillages d'intimidation, donc non-ciblés.

Avec le temps, en mai et juin notamment, les commandos affaiblis et déstructurés agissent à l'aveugle, de plus en plus. On regrettera que Madame Thénault ne fasse guère de distinction entre ces deux périodes. Tout au plus note-t-elle que «les commandos Delta acquièrent une totale liberté après

l’arrestation de leur chef, Roger Degueldre» (p. 982). Mais elle n’en tire aucune conclusion.

En omettant de souligner la césure qui existe dans l’histoire de l’OAS entre la première période et les trois derniers mois de son existence, notamment en mai 1962. L’historienne établit une **perspective faussée**. C’est le principal défaut de son étude. D’autant que, pour elle, attentat non ciblé signifie attentat touchant au hasard un musulman quelconque.

Il eût fallu souligner aussi que dans l’abondante littérature diffusée par ce mouvement, il y a des références constantes à l’esprit du 13 mai 1958 et à la fraternisation entre Européens et Musulmans. L’organisation combat le FLN, elle ne considère pas la masse musulmane comme ennemie. L’objectif est au contraire de la rallier.

Jusqu’au moment de son arrestation, le général Salan rechercha l’alliance avec des Musulmans, notamment les Messalistes. L’implantation de maquis dans l’Ouarsenis témoigne encore de ce souci. La véritable déconfiture qui marque l’issue de cet épisode n’enlève rien au fait qu’il illustre le désir des dirigeants clandestins d’avoir des appuis chez les Musulmans.

Il est important aussi de distinguer l’avant et l’après dix-neuf mars dans l’évolution de l’OAS. Toutefois cette indispensable distinction doit être assortie de nuances. Il faut tenir compte de certaines zones grises.

Troisième point : les zones grises en Histoire.

En Histoire, il est rare que les choses soient monocolorées. Répétons-le : après le cessez-le-feu du 19 mars entre le FLN et l’Armée française, l’action de l’OAS perd en cohérence ; les attentats furent de moins en moins ciblés.

Mais, une nuance s’impose : des attentats non-ciblés se sont produits, aussi, avant le 19 mars : trois semaines avant les Accords d’Évian ; les 26 et 27 février 1962. Nous avons signalé la chose dans notre livre *La Phase finale de la Guerre d’Algérie*. Notre collègue, Olivier Dard, dans son ouvrage *Voyage au cœur de l’OAS* [6] y a consacré de nombreuses pages (voir p. 185 et suivantes de son op. cit).

Sylvie Thénault connaît ce livre, elle le mentionne, mais n’en tient guère compte. Son contenu contredit ses thèses. Or, Olivier Dard fait référence à des points capitaux. Ainsi, l’action des 26 et 27 février inquiète, et au plus haut point, les dirigeants militaires clandestins. Ce jour-là, des militants de l’OAS [7] ont ouvert aveuglément le feu sur des Musulmans, passant en plein centre d’Alger, rue Meissonnier. Cet acte est immédiatement condamné par le responsable OAS du Grand Alger, le colonel Vaudrey.



colonel Roland Vaudrey

Celui-ci publie un communiqué très ferme condamnant cet attentat. L'OAS, affirme-t-il, «respecte et défend les Musulmans comme les Européens» (Dard, p. 186 op. cit.) et il ajoute : ...L'OAS ... «ne se livre pas au terrorisme aveugle contrairement au FLN». Et encore : «...ce commandement [de l'OAS] se doit de condamner, d'interdire et de combattre sans délais et par tous les moyens, des actions qui ne peuvent que nuire de la façon la plus certaine et la plus grave à la cause qui est l'objet de notre combat».

Le général Gardy, autre dirigeant clandestin, demande de son côté à Jean-Claude Pérez, responsable des opérations de commandos de prendre toutes mesures nécessaires pour éviter le retour de ces actes. L'ouvrage d'Olivier Dard étant basé sur les documents internes de l'OAS [8] permet de suivre, au jour le jour, le développement de cette crise. Il est hors de doute que les dirigeants militaires de l'OAS sont hostiles, et même, vent debout contre les attentats des 26 et 27 février. On ne peut négliger cet élément [9].

Il illustre l'apparition d'un conflit des plus nets entre les militaires et les civils dans le commandement de l'organisation. Or, le Docteur Pérez, responsable

des commandos, refuse de se plier aux injonctions des militaires. Il va assumer, non sans aplomb, la responsabilité de l'action des 26 et 27 février. Il s'en est expliqué dans divers livres [10] et dans de longs entretiens enregistrés (au CDHA à Aix-en-Provence).



Le Docteur, chef de l'ORO et du BAO [11], à l'intérieur de l'Organisation, est persuadé que les forces françaises anti-OAS reçoivent des renseignements du FLN. Ce dernier les recueille auprès de Musulmans employés de maison ou de commerce qui travaillent en zone européenne. Il semble que les attentats du type de ceux de la rue Meissonnier, attentats non-ciblés, ont pour but de collectivement dissuader les Musulmans de pénétrer en zone européenne. Le but tactique est de tarir cette source de renseignements. La méthode est évidemment épouvantable.

Après l'accord du 19 mars qui bouleverse les conditions de leur combat, certains chefs civils de l'OAS pensent aussi que des heurts frontaux avec le FLN détourneraient la pression que les forces de gendarmerie exercent sur leurs militants. L'espoir de casser ainsi l'engrenage fatal qui les broie, les pousse à engager une stratégie de la tension. L'idée est que le FLN pourrait ainsi se laisser entraîner à violer le cessez-le-feu, ce qui provoquerait en retour le

basculement des troupes françaises vers l'OAS [12]. Les dirigeants militaires s'opposent à cette démarche.

Ont-ils les moyens de s'y opposer ? Il s'agit d'une «inflexion importante pour ne pas dire un tournant dans le rapport de l'OAS à la violence et à l'État», dit Olivier Dard (op. cit. p. 188) qui ajoute «qu'elle est imposée sur le terrain par le patron de l'ORO (Jean-Claude Pérez)». (ibidem p. 188)

Il en a été ainsi d'autant plus que nombre de dirigeants militaires de l'OAS sont arrêtés les uns après les autres, entre le 25 mars et le 22 avril. Parmi eux, les plus élevés Jouhaud, Salan, Degueldre. Au lendemain de l'arrestation du général Salan, un immense exode des Européens d'Algérie débute. L'arrestation du chef de l'OAS incite nombre d'entre eux à fuir leur pays parce qu'ils ne croient plus à la possibilité pour l'Organisation de vaincre.

Les clandestins ne peuvent empêcher ces départs. Les partisans et les militants de l'OAS en sont réduits à un dramatique «baroud d'honneur», lequel, en la circonstance, fut horriblement tragique. Des actions spectaculaires se produisent toujours mais l'isolement politique des partisans de l'Algérie française grandit. Les attentats restent fréquents. Tous ne sont pas aveugles, mais la proportion des attaques non ciblées grandit. Des mitraillages sont de plus en plus signalés dans la presse de l'époque et dans les archives militaires [1 H 1786 Application du cessez-le-feu].

L'absence des dirigeants militaires, l'affaiblissement des réseaux clandestins, le désarroi et la fuite de la population conduiront ultérieurement les responsables [13] clandestins à un simulacre de négociation avec le FLN. En métropole, les média mènent une vaste campagne de diabolisation de l'OAS qui marque les esprits.

Quatrième point : les dossiers de justice et le livre de P-D. Giacomoni

La source la plus importante de l'article de Madame Thénault est constituée par les archives du Tribunal de l'Ordre Public de Tizi-Ouzou. Or, cette institution fut créée - ô coïncidence - le 19 mars 1962. Elle jugea des centaines de militants de l'OAS, dont de nombreux membres des commandos. Les actes commis par eux se situent quasi exclusivement dans la période que nous venons de signaler, où l'organisation clandestine avait perdu ses chefs militaires. Elle avait perdu également toute orientation stratégique. Les commandos jouissaient d'une autonomie fort large.

Car, l'historienne semble également persuadée que les violences commises alors par de jeunes activistes de l'OAS ont toutes un point commun: elles frappent des musulmans aveuglément, au hasard (p. 980, 981, 988, 989, 991, 996, 998). Elle écrit même (p. 1000) : «Tous les Algériens étaient visés». N'y a-t-il pas là une généralisation abusive?

Nous tenons pour affirmé que l'OAS avait évolué dans cette période vers une déstructuration et un affaiblissement considérables de ses organes dirigeants. Il est clair que, dans nombre de cas, ses attentats sont devenus collectifs. L'impression domine que les actions commises à la mitraillette ou au P.M. ne sont pas ciblées. Mais comment affirmer que c'est la règle générale ? Dans les dossiers de justice que nous avons consultés, nous aussi, les indications de ce type restent en effet incertaines. Madame Thénault ne l'ignore pas et elle signale, elle-même, que ce genre de chose n'apparaît qu'exceptionnellement «dans le cadre formalisé des auditions policières ou judiciaires» (p. 988). Raison de plus pour être prudent.

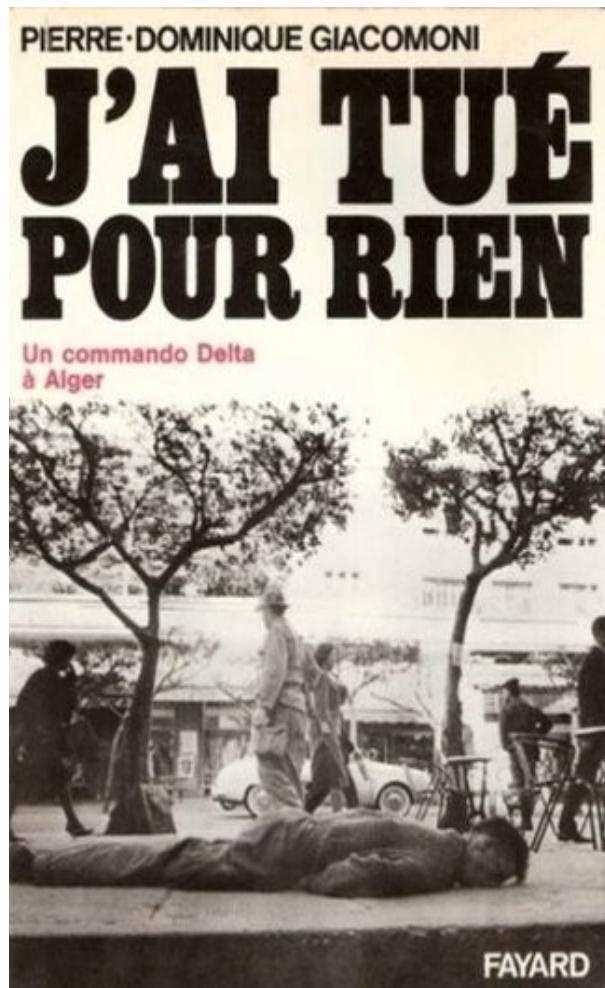
En effet, dans cette période de trouble et de confusion énormes, distinguer les actions ciblées et celles qui ne l'étaient pas était bien difficile. On peut toujours rétrospectivement décréter qu'elles étaient toutes aveugles et inspirées par le racisme antimusulman. N'est-ce pas **un peu rapide** ?

L'historienne sent pourtant l'inconfort d'une telle analyse qu'elle s'efforce de nuancer mais insuffisamment. Elle admet, par exemple, «l'existence d'une zone grise entre membres et non-membres de l'organisation, brouillant la limite entre ceux qui y appartenaient et ceux qui n'en faisaient pas partie». Ceci devrait conduire à rappeler l'intervention d'éléments incontrôlés, du type lumpenprolétariat, pour ne pas dire pègre, susceptibles de répondre à bien des manipulations. Un phénomène semblable ne se produisit-il pas, au même moment dans les rangs du FLN, à Alger comme à Oran ? [\[14\]](#)

Cette considération devrait conduire Sylvie Thénault à nuancer ses analyses. Elle affirme au contraire à propos de ceux qui ne faisaient pas partie de ladite organisation : «Ils ont tous en commun, néanmoins, le fait d'avoir agi pour l'OAS et d'en avoir été, à des degrés et sous des formes diverses les agents» (p. 985).

C'est faire bon marché, dans une période plus sombre que grise, de toute la complexité et de toutes les interférences qui jouèrent. Il ne s'agit pas de minimiser les responsabilités de quiconque, ni la gravité de certains actes mais présenter l'OAS d'avril, mai, juin 1962 comme un mouvement cohérent poursuivant des objectifs définis ne correspond pas à la réalité. Les témoins, les archives comme la presse de l'époque y ont vu, à juste titre, un bateau ivre. Mme Thénault a négligé cette perspective. À tort selon nous. De ce fait, le titre de son article: L'OAS à Alger en 1962 est trop vaste.

Que la haine du musulman, avec tout ce que cela implique, soit en outre brandie ou suggérée, à plusieurs reprises, comme cause explicative, nous paraît sans nuances. Que divers militants de cette époque n'aient pas craint d'expliquer ainsi leurs intentions et leurs motifs est une réalité navrante. Force est de constater pourtant que les dossiers du TOP de Tizi-Ouzou ne fournissent sur ce point que des indications parcellaires.



Nous trouvons en outre contestable la décision de Sylvie Thénault de s'appuyer, aussi, pour sa démonstration sur le livre de P-D. Giacomoni *J'ai tué pour rien*. Elle le décrit pourtant comme un récit «très romancé» (p. 989).

P-D. Giacomoni fait souvent allusion dans cette chronique à ses succès féminins, dus sans doute à un physique avantageux qui lui permit de faire plus tard un peu de cinéma. Mais son livre n'est qu'un témoignage hasardeux où l'on peut lire (p. 299) des expressions du genre : «Le temps des exécutions sur ordre est terminé. L'heure des crimes gratuits vient de sonner». On en imagine facilement l'exploitation possible. (L'auteur de cet ouvrage étant décédé assez récemment, je n'en dirai pas davantage).

Jean Monneret



[1] Annales, n° 5, sept.oct 2008. Diffusion Armand Colin. [\[en ligne\]](#)

[2] Nuit Rouge de la Soummam. Exactions commises en avril 1956 par le FLN contre des villages berbères situés sur les hauteurs d'Amizour en vallée de la Soummam.

Mélouza : massacre perpétré par le FLN contre la population des Beni-Ilmane dans la nuit du 28 juin 1957. Tous les hommes du douar furent assassinés.

[3] Voir son livre *La Violence et le Sacré*.

[4] En octobre 1960, le général De Gaulle évoqué une république algérienne à venir. Les cadres de l'Armée ne voyaient plus alors la nécessité de sacrifier des hommes puisque la défense du territoire national avait cessé d'être le but des combats.

[5] Chef d'un groupe de supplétifs anti-OAS recrutés dans les milieux gaullistes et financés par la Délégation Générale en Algérie ayant M. Morin à sa tête. Les commandos Delta les réduisirent. Voir notre livre *La Phase Finale de la Guerre d'Algérie*, p. 43.

[6] Olivier Dard, *Voyage au cœur de l'OAS*. Ed. Perrin.

[7] Un certain Jésus de Bab-el-Oued sera mis en cause. Voir Olivier Dard, op. cit. p. 186.

[8] Jean-Jacques Susini lui a remis ses archives.

[9] Ainsi par exemple le colonel Godard, autre dirigeant clandestin manifestera une hostilité intransigeante à toute action aveugle contre les Musulmans. Dans le jargon militaire de l'époque, il décrit les mitraillages de dissuasion ainsi : «Quant à Pérez (chef des commandos), je constate que son action contre des Musulmans qui sont dégroupés blind est notre propre condamnation». Olivier Dard, op. cit., p. 229 (Dégroupés blind =mitraillés aveuglément).

[10] Comme Vérités tentaculaires sur l'Algérie, Ed. Jean Curutchet.

[11] ORO : Organisation de Renseignements et d'Opérations. BAO : Bureau d'Action et d'Opérations.

[12] Le FLN déjouera cette manœuvre en recourant à une forme nouvelle (pour lui) de terrorisme : les enlèvements. 3 018 pieds noirs seront ainsi kidnappés (Jean de Broglie au Sénat, 24 novembre 1964).

[13] Jean-Jacques Susini, mais pas Jean-Claude Pérez.

[14] Voir les analyses de Mohammed Harbi concernant le rôle de «La plèbe».